

AVIS PUBLIC	
D'ENTRÉE EN VIGUEUR	

Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue, le 7 février 2023 la Municipalité de Sainte-Séraphine a adopté le Règlement n°2023-01 intitulé règlement imposant une tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2023.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la parution de ladite adoption.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville à l'adresse suivante :

2660, rue du Centre-Communautaire
 Sainte-Séraphine
 Québec J0A 1E0

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTÉ-SÉRAPHINE CE 9 février 2023.



 Suzie Constant
 Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzie Constant directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Séraphine certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil entre 15 h et 17 h le 9 février 2023



 Suzie Constant
 Directrice générale et greffière-trésorière